

Comité durabilité de l'application : QB 34

composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres en PVC

Président : HAJJI Philippe, ARKEMA SA

Vice Président : LAGIER Hubert, CSTB - Secrétaire : Hanane KERRAR, CSTB

		Membre titulaire, représentant de l'organisme				Membre suppléant, le cas échéant				
Collèges	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)			Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)		
				+3 ans	+4 ans	+5 ans		+3 ans	+4 ans	+5 ans
Fabricants/Titulaires* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 5 à 7 membres	AUBLE François	VEKA RECYCLAGE	04/12/2018	23/11/2021						
	BEDIOT Olivier	BENVIC SAS	04/12/2018	23/11/2021			FRINGANT Christophe	04/12/2018	23/11/2021	
	LECLERCQ Olivier	PAPREC	04/12/2018	23/11/2021						
	SIEFFERT Michel	GEALAN gmbh	04/12/2018	23/11/2021						
	MARQUEBREUCK Stefan	DECEUNINCK NV	04/12/2018	23/11/2021						
Utilisateurs Prescripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 4 à 6 membres	BOUCINHA Sergio	DPI GROSFILLEX	04/12/2018	23/11/2021						
	DECK Guillaume	PROFINE FRANCE	04/12/2018	23/11/2021						
	LE NUE Arielle	ALPHAPRO	07/04/2022				TRESPAILLE Pierre	17/11/2020		
Organismes Techniques, Experts et Administrations* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 5 à 7 membres	NEVEUX Frederic	REHAU SA	17/11/2020							
	CHAIGNEAU Richard	BAERLOCHER GmbH	20/11/2019							
	VERBOIS Agnes	DOW France SAS	06/10/2020							
	HAJJI Philippe	ARKEMA SA	04/12/2018	23/11/2021						
	LAGIER Hubert	CSTB	04/12/2018	23/11/2021			Hanane KERRAR	30/09/2021		

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidence (trait, grisé, gras...)

(1) Actualisation des données ; transfert des experts nommés dans le cadre de la Marque NF 126 vers la Marque QB 34

Composition nominative 10 approuvée le : 07/04/2022

Par le responsable d'application LAGIER Hubert

